

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**OBJET : 2025-663 Budget annexe camping –
Adoption du budget primitif 2026.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE
M. DIARRA	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, Mme NOGUES, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

2025-663 Budget annexe camping – Adoption du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 pour le budget annexe du camping.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

En €	DEPENSES HORS TAXES	RECETTES HORS TAXES
FONCTIONNEMENT	40 000 €	40 000 €
INVESTISSEMENT	11 335 €	11 335 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature et il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-27 et L. 2312-1,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 1^{er} décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 voix pour et 2 abstentions (Mme DAHOU et M. HUYGHUES DES ETAGES).

ADOpte le budget primitif 2026 du budget annexe camping.

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle	 Véronique DESNOUES Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »